La Sidra De la Semaine



EMOR

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La Paracha Emor (« Dis ») commence avec les lois particulières relatives aux Cohanim (les prêtres), au Cohen Gadol (Grand Prêtre) et au service du Temple. Un Cohen n'a pas le droit de se rendre rituellement impur par le contact avec un corps mort, sauf lors de la mort d'un parent proche. Un Cohen ne peut épouser une femme divorcée ou une femme au passé léger. Un Cohen Gadol ne peut se marier qu'avec une jeune-fille qui n'a jamais été mariée. Un Cohen atteint d'une difformité ne peut servir dans le Temple, pas plus qu'un animal difforme ne peut être apporté en offrande.

Un veau, un chevreau ou un agneau nouveaux-nés doivent être laissés auprès de leur mère pendant sept jours avant de pouvoir servir d'offrande. On n'a pas le droit d'abattre le même jour un animal et ses petits.

La seconde partie d'Emor fait la liste des célébrations de sainteté annuelles : les fêtes du calendrier juif, le Chabbat hebdomadaire, l'offrande de l'agneau pascal, le 14 Nissan, la fête des sept jours de Pessa'h commençant le 15 Nissan, l'offrande du Omer de la première récolte d'orge, à partir du deuxième jour de Pessa'h, et le commencement, en ce même jour, des 49 jours du décompte du Omer, culminant avec la fête de Chavouot, le cinquantième jour ; un « rappel du son du Choffar », le premier Tichri ; un jeûne solennel, le 10 Tichri ; la fête de Souccot durant laquelle nous devons résider sept jours dans des Cabanes et prendre les « Quatre Espèces », à partir du 15 Tichri et la fête qui suit immédiatement, « le huitième jour » de Souccot (Chemini Atsérèt).

La Torah évoque ensuite l'allumage de la Menorah dans le Temple et les « pains de proposition » (Lé'hèm Hapanim), placés chaque semaine sur une table qui s'y trouvait.

Emor se conclut avec l'exécution d'un homme pour blasphème et les punitions relatives au meurtre et aux blessures infligées à quelqu'un ou à la destruction de sa propriété (compensation pécuniaire).

La Paracha commence par le commandement adressé aux Cohanim (les Prêtres) de se préserver, ainsi que leurs enfants, de tout contact avec un mort. Un commandement, mettant l'accent sur l'importance de l'éducation des enfants, est répété à trois reprises dans la Torah : lors de l'interdiction de consommer du sang, lors de l'interdiction de consommer des insectes et une troisième fois, ici, lors de l'interdiction d'entrer en contact avec un mort. C'est de cette répétition que nous déduisons la Mitsva revenant aux parents de préserver leurs enfants de toute transgression des Mitsvot

Suite en page 2

Une lumière plus grande

Alors que, jour après jour, l'Omer déroule son décompte, alors que, du fait de l'histoire, cette période reste marquée par une certaine retenue, soulignée par l'abstention de célébrations joyeuses telles que mariages etc., voici qu'une journée pareille à nulle autre projette son éclat. Et cet éclat est, sans ambiguïté, insurpassable. C'est de Lag Baomer qu'il s'agit, le 33ème jour de l'Omer et c'est, en soi, tout un programme. A l'époque de l'occupation romaine en Israël, vivait un grand Sage: Rabbi Chimon Bar Yo'haï. Le 33ème jour de l'Omer est celui où il quitta ce monde, sa Hilloula ainsi qu'il le qualifia lui-même, comme pour dire son absolue élévation. Nous le célébrons cette semaine et c'est un jour d'une profondeur différente.

De fait, on s'interroge souvent sur cette idée: marquer avec tant de ferveur, avec une joie et un bonheur surprenants, le moment où un de nos plus grands Sages, par qui le Zohar apparut, quitta ce monde matériel? C'est que cette date est loin d'être une fin; elle est, au contraire, un commencement. Le jour de Lag Baomer est essentiellement celui de Rabbi Chimon et c'est pour cela que sa lumière ne cesse de grandir. Lumière de la Sagesse Divine, lumière de la connaissance profonde, lumière du lien avec D.ieu: elle pénètre tout, révèle le potentiel, anime l'existant et les fait vivre.

Traditionnellement, Lag Baomer est une fête en laquelle les enfants se reconnaissent. De fait, la coutume est ancienne de les y associer pleinement et de les emmener jouer, en ce jour, dans les bois comme un souvenir du temps, celui de Rabbi Chimon, où ils devaient se cacher pour étudier la Torah. Là encore, l'image a de quoi surprendre : quel rapport réel peut-il y avoir entre la plus profonde sagesse, incarnée par Rabbi Chimon, et des enfants enthousiastes et rieurs ? Pourtant tout en atteste. « Rabbi Chimon descend en ce jour parmi eux » va-t-on jusqu'à dire. La pureté, la sincérité, l'intégrité de l'enfant sont des choses précieuses. Elles le rattachent aux plus hauts des degrés. Son enthousiasme n'est pas un vain mot, il est une clé qui ouvre toutes les portes, celles du Ciel comprises.

Alors que Lag Baomer occupe, par nature, notre conscience, il faut savoir le célébrer – et, mieux encore, le vivre : avec grandeur. Jour d'infini, il est celui où palpite déjà la Sagesse ultime que Machia'h nous révélera.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



PARIS ÎLE-DE-FRANCE Entrée : 20h 52 Sortie : 22h 07 Bordeaux 20.52 Grenoble 20.28 Lille 20.54 Lyon 20.33 Marseille 20.25
Montpellier 20.32
Nancy 20.36
Nantes 21.03

 Nice
 20.18

 Rouen
 20.58

 Strasbourg
 20.29

 Toulouse
 20.41

A partir du dimanche 29 avril 2018 Pose des Téfilines : 5h 23 Heure limite du Chema : 10h 11



LO SIGLO DE LA SEMAINE

de la Torah.

Cependant, ce commandement peut être envisagé dans un sens plus large, comme nous l'enseigne le précédent Rabbi de Loubavitch : l'âge ne se définit pas seulement par ce qui est inscrit sur le passeport. Une personne peut être considérée comme un enfant dans le domaine de ses connaissances et de son observance de la Torah. C'est pourquoi, non seulement les enfants ont-ils besoin d'éducation mais tous ceux à qui il manque une expérience suffisante du Judaïsme.

Pourquoi la Torah répète-t-elle ce commandement par trois fois, dans trois passages différents ?

En fait, chacun de ces passages comporte une approche particulière et différente pour nous enseigner la manière d'éduquer.

Quelle leçon pouvons-nous tirer sur nos aptitudes à éduquer dans l'interdiction de consommer du sang ?

Nos Sages rapportent que dans les temps anciens, il était courant que les gens consomment du sang et qu'ils en étaient très avides. C'était considéré comme une boisson extrêmement raffinée et l'on s'y adonnait tout le temps.

La Torah vient donc nous dire : « ne pensez pas que sous prétexte que quelque chose est désirable, que ce désir est accessible et coutumier, cela signifie pour autant que l'on ne puisse éduquer la personne à y renoncer. C'est pourquoi la Torah donne l'exemple de la consommation du sang. Bien qu'elle soit attirante, accessible et coutumière, il n'en reste pas moins que le commandement insiste sur le fait que l'on doive s'en abstenir et que nous avons les capacités de convaincre les gens de ne pas consommer de sang, de ne pas s'adonner à ce à quoi ils sont accoutumés, à ce pour quoi ils ont un immense désir.

Le second exemple concerne l'inter-

diction de consommer des insectes. La situation, ici est différente. Un individu, nous dit la Torah, n'a pas de désir naturel de consommer des insectes.

Celui qui le fait peut être mû par la volonté d'exhiber sa nature animale grossière, au point qu'on le considère à peine comme adoptant un comportement humain normal. Pourtant, même dans ce cas, la Torah affirme qu'on peut l'éduquer et nous avons le commandement de le convaincre de ne pas manger d'insectes. Ou bien alors, il arrive que celui s'y prête n'en ait pas un désir naturel particulier mais juste la volonté d'aller à l'encontre de ce qui est interdit, poussé par une révolte ouverte contre son Créateur. C'est justement parce que cela est interdit qu'il le fait : pour montrer sa rébellion.

Et là encore, la Torah nous indique qu'il faut aller également vers une telle personne et chercher à la sensibiliser et à la rapprocher des voies de la Torah.

La troisième occurrence de ce commandement se trouve dans la Paracha de cette semaine et concerne donc l'interdiction faite aux Cohanim d'entrer en contact avec le corps d'un défunt, pour ne pas se rendre impurs. Toutes les lois concernant l'impureté et la pureté, entrent dans la catégorie des 'Houkim, lois pour lesquelles ne nous sont données ni raisons ni explications.

L'on pourrait alors se dire qu'il est vrai que lorsqu'il s'agit d'une loi pour laquelle on a des raisons et des explications, il existe une possibilité pour que l'on puisse essayer de l'expliquer et d'influencer une autre personne, l'éduquer.

Mais, lorsqu'il est question d'une Mitsva totalement irrationnelle, pour laquelle il faut exclusivement faire appel à la Emouna, la foi, le désir d'accomplir un commandement pour le Créateur, comment peuton espérer éduquer quelqu'un, avoir un impact sur lui?

Mais encore une fois, la Torah vient nous contredire et nous commander d'éduquer les « enfants », ceux dont le passeport indique un âge plus avancé mais qui n'en restent pas moins à leurs débuts dans leurs connaissances et quand bien même il s'agit de sujets essentiellement basés sur la Emouna.

Maïmonide le stipule dans son Code des Lois : chaque Juif, quelle que soit sa situation, a le désir profond d'accomplir toutes les Mitsvot . Et même s'il affirme le contraire, il s'agit d'une manifestation de son Yetsèr Hara, son penchant vers le mal, qui domine et cache son véritable et essentiel désir de se conformer aux voies de la Torah et de se rapprocher de D.ieu par l'accomplissement de toutes les Mitsvot. Si tout cela est vrai pour un adulte, combien l'est-ce encore davantage pour un enfant, même par le nombre réel de ses années, pas encore formé et aguerri à une véritable éducation, basée sur la Torah.

Il revient à chaque Juif de faire tout ce qu'il peut afin que chaque membre de notre peuple reçoive une éducation juive de la meilleure qualité.



Expert bâtiment
Technique - Malfaçons
Infiltration - Fissures
DTG

Expert d'assuré Incendie – Vol Dégât des eaux

0177367777

omegaexpert.fr

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 29 AVRIL - 14 IYAR

Mitsva positive n° 106: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la femme atteinte de flux en dehors de la période mensuelle et ce commandement comprend les lois relatives aux symptômes de cet état et comment les autres peuvent être rendus impurs par elle.

• LUNDI 30 AVRIL - 15 IYAR

Mitsva positive n° 104 : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

• MARDI 1er MAI – 16 IYAR

Mitsva positive n° 104 : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

Mitsva positive n° 96: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

• MERCREDI 2 MAI - 17 IYAR

Mitsva positive n° 96: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

JEUDI 3 MAI – 18 IYAR

Mitsva positive n° 97 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté des huit espèces de reptiles.

• VENDREDI 4 MAI - 19 IYAR

Mitsva positive n° 97 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté des huit espèces de reptiles.

• SAMEDI 5 MAI - 20 IYAR

Mitsva positive n° 105 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté de la matière séminale.

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif



RABBI! JE VEUX DES ENFANTS!

Je viens d'une famille traditionaliste. Je me suis mariée et m'attendais à avoir bien vite une maison remplie d'enfants courant dans tous les sens. Mais une année passa puis une autre et la maison restait silencieuse. Huit années s'écoulèrent et la table n'était mise que pour deux...

Un Chabbat, je décidai de m'habiller dorénavant comme il convient pour une princesse, fille de Sarah, Rivka, Ra'hel et Léa. Mon mari n'en revenait pas mais pensa que ce serait une lubie passagère. Mais j'étais décidée et, le lendemain, je jetai sans regret tous mes vêtements qui n'étaient pas conformes à la Tsniout.

Puis je rencontrai 'Hanna Abramowitz, émissaire du mouvement 'Habad (« 'Habad, c'est quoi ? » lui demandai-je, étonnée) qui me proposa de participer aux activités de Shifra OuPoua, pour aider les dames qui venaient de donner naissance. J'acceptai volontiers mais ce fut difficile, non pas physiquement mais émotionnellement : voir des bébés, des berceaux, des jouets... tout ceci me rappelait ma propre situation et augmentait ma peine. Partout, je remarquai la photo du Rabbi et, un jour, je me décidai : je devais aller le voir. Mon mari haussa les épaules mais j'insistai. Rav Diskin de Kyriat Ata me mit en contact avec le regretté Rav Eliézer Ceitlin de Safed qui organisait justement un voyage au 770 Eastern Parkway à Brooklyn en l'honneur de Lag Baomer. Quand je lui téléphonai, il regretta de m'annoncer qu'il n'avait plus de place disponible. Mais, quelques instants plus tard, il me rappela : une dame venait d'annuler sa participation et il avait maintenant une place. Pour le lendemain!

Je réfléchis à la vitesse de l'éclair : oui j'avais

une valise, j'avais des vêtements prêts, j'avais un passeport valable mais... je n'avais pas de

Le lendemain (le jour prévu pour le vol vers les États-Unis), je me rendis à la première heure au Consulat américain. L'employée fut très compréhensive et sympathique, prit mon passeport et... m'invita à revenir le récupérer dans trois jours! Puis elle appela la personne suivante!

- Impossible, protestai-je de toutes mes forces (moi qui suis d'ordinaire si polie et obéissante!). Vous ne comprenez pas? Je dois partir ce soir! - Ce soir ? Pourquoi ne pas me l'avoir dit plus tôt? Je ne peux pas vous accorder un visa sauf si vous m'apportez votre billet!

En larmes, je téléphonai à l'agence de voyage de Rav Ceitlin : le billet se trouvait à Safed et il avait été prévu de me le remettre le soirmême à l'aéroport (souvenez-vous, il n'y avait pas de smartphone à l'époque...). Finalement l'agence de Safed s'arrangea avec la compagnie Tower Air (dont les bureaux étaient situés à côté du Consulat) et me délivra un billet. Je me précipitai vers le Consulat mais les portes étaient maintenant hermétiquement fermées! Je voyais cependant qu'il y avait encore des employés à l'intérieur et je m'étonnai une fois de plus quand je criai à en perdre la voix pour qu'on me laisse entrer ! Je réussis ! On m'ouvrit la porte et, une demi-heure plus tard, j'avais le précieux visa en poche!

Quand j'arrivai finalement au 770, je vécus comme sur un nuage : la synagogue, les prières avec le Rabbi, les réunions 'hassidiques, des Juifs de toutes origines, les dollars (j'en amassai onze au final) que le Rabbi distribuait en de nombreuses occasions afin d'en remettre l'équivalent à la Tsedaka (charité), les préparatifs pour la grandiose parade de Lag Baomer... A un moment donné, j'entendis une conversation entre deux femmes:

- Tu n'as pas encore d'enfant, n'est-ce pas ?
- Exact!

- Aujourd'hui c'est Lag Baomer, un jour propice pour les bénédictions - surtout en ce qui concerne les enfants... Va attendre le Rabbi sur Union Street quand il sortira du Mikvé, avant qu'il n'aille prier au Ohel! Maintenant!

Je n'entendis pas la suite de cette conversation car je me précipitai vers Union Street. Il pleuvait à torrent, mes pieds s'enfonçaient dans des flaques de boue mais j'arrivai devant le Mikvé, tremblante de froid et d'émotion et, surprise, je m'entendis crier : « Rabbi, je veux des enfants! ». Le Rabbi me sourit, me bénit et, en extase malgré la pluie battante, je retournai sur Eastern Parkway où la parade allait commencer. A peine le Rabbi sortit pour prendre place sur l'estrade que le soleil réapparut, la pluie s'arrêta comme si les gouttes d'eau étaient restées suspendues dans l'air. L'orchestre, les chars décorés, les élèves des écoles défilant dans un ordre parfait et même un groupe de femmes dont je fis partie qui passa devant le Rabbi avec

la même requête : un enfant ! Chacune de ces femmes reçut deux dollars du Rabbi, j'en reçus

Quelqu'un me suggéra de concrétiser d'ores et déjà la bénédiction du Rabbi. Comment, demandai-je, étonnée ? En achetant une poussette ! répondit-elle. Non, je ne me voyais pas acheter aux États-Unis une poussette à rapporter dans mes bagages en Israël! Mais j'achetai quelques vêtements de bébé que je pus glisser dans ma valise.

A mon retour en Israël, je décrivis tout ce qui s'était passé et, comme je l'avais tant souhaité, même mon mari se remit à espérer. Il accepta que nous achetions une poussette mais sans que personne ne le sache.

Chaque nuit, pendant un an, je regardai la poussette en priant. Puis le miracle se produisit...

La grossesse fut difficile. Quand le médecin effectua la première échographie, il appela mon mari. J'étais si anxieuse que je ne parvenais pas à respirer. Il s'éclaircit la gorge puis, après un instant qui me sembla une éternité, annonça : « Je comprends pourquoi la grossesse est si difficile : ce sont des jumeaux ! ». Soudain je me souvins que le Rabbi ne m'avait pas donné deux dollars comme aux autres femmes mais quatre!

Par la suite, le docteur ne cacha pas son angoisse : il n'entendait plus qu'un cœur. On m'hospitalisa en catastrophe et mon mari envoya un fax en urgence au bureau du Rabbi. Quelques instants plus tard, un autre docteur m'examina et ne comprit pas pourquoi on m'avait hospitalisée : « Qui a prétendu qu'un seul cœur battait ? On entend parfaitement le second ! ». De mon lit, j'expliquai, soulagée : « Effectivement il n'en avait entendu qu'un mais le Rabbi de Loubavitch a prié pour nous!».

Malgré les difficultés, la grossesse se poursuivit et je mis au monde deux beaux bébés, un garçon et une fille. La Brit Mila de mon fils eut lieu le 10 Chevat, le jour anniversaire de la prise de fonction officielle du Rabbi.

> **Penina Salhov** Traduite par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Lag Baomer et l'amour du prochain

Rabbi Chimon Bar Yo'haï déclara que ses qualités « viennent de celle de Rabbi Akiva », son maître. Il est donc clair que, puisque ce dernier mit l'accent sur l'amour du prochain, Rabbi Chimon en fut également imprégné.

Cette idée est soulignée de manière encore plus éclatante quand des enfants se rassemblent à l'occasion de Lag Baomer, la fête de Rabbi Chimon, et manifestent ainsi leur amour et leur unité. Cela amène l'unité et la paix dans le monde entier, parmi toutes les nations jusqu'à la paix complète et absolue que Machia'h apportera, lorsque tous les peuples se rendront « à la Maison de D.ieu, à Jérusalem » et y proclameront « qu'il est bon et agréable que des frères demeurent ensemble ».

> (d'après des enseignements du Rabbi de Loubavitch, Lag Baomer 5747, 5750) H.N.

SweetHolidays Hôtel pension complète LA BERANGERE 2 ALPES du 29/07 au 19/08 Glatt Cacher Lamehadrin A proximité du séminaire du Beth Loubavitch Piscine - Sauna Club enfants - Buffets Rens.: Yossi et Nehama Bensoussan 01 42 00 05 63 / 06 99 94 75 57

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELLES LOIS S'APPLIQUENT SPÉCIFIQUEMENT AU COHEN?

Celui qui est reconnu comme Cohen doit se conduire comme un digne descendant d'Aharon, frère de Moché (Moïse) qui fut le premier Grand-Prêtre du peuple juif.

- On respectera le Cohen, en lui accordant toujours la première place, par exemple en l'appelant en premier pour lire la Torah devant la communauté ou pour parler dans un cours ou une conférence.
- Il sera le premier à manger le pain lors d'un repas puis à prononcer le Birkat Hamazone (prière après le repas).
- On évite de demander à un Cohen d'accomplir un service quelconque – sauf s'il se propose ou accepte de rendre service.
- Le Cohen est appelé à bénir la communauté après la prière du matin : en Diaspora, seulement les jours de fête ; en Terre d'Israël, tous

En contrepartie, le Cohen a aussi des obligations :

- Il n'a pas le droit d'épouser une femme divorcée, convertie ou issue d'une union interdite à un Cohen.
- Il ne se rendra pas impur au contact d'un mort : il ne restera pas dans une maison où repose un mort et ne s'approchera pas d'un cimetière. Cependant, il se rendra impur pour ses proches (parents, frère, sœur non mariée, enfants, épouse). Un Cohen n'assiste pas aux enterrements (ou de très loin) mais peut rendre des visites de condoléances.
- Le Cohen a l'obligation d'enseigner ces lois à son fils dès son plus jeune âge. Sinon, la communauté doit veiller à préserver la pureté du

F.L. (d'après le Kitsour Choul'hane Arou'h)

NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU...

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19° 82 rue Petit - 75019 Paris

600 m² au service dela

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

A LOUER MONTREUIL limite BAGNOLET/ROMAINVILLE **BUREAUX EQUIPÉS** et ENTREPÔTS de 8 m² à 250 m²

A partir de 299 € HT/mois Chauffage, électricité

et internet inclus Prêt à l'emploi, Idéal création d'entreprise AUCUNE GARANTIE DEMANDEE

Contacter Michael au 07 82 22 68 61



© 01.47.00.73.55 Commandant Lamy -75011 Paris Métro: Voltaire ou Bastille LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHA'ATNETZ

ESHELGI ATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

55 rue Petit - 75019 Paris 01 42 45 36 47

C&C consult RECHERCHE COMMERCIAUX CONFIRMÉS

dans les énergies renouvelables (panneaux solaires,pompes à chaleur, ballon thermodynamique)

3 RDV par jour

planning confirmé la veille en Ile de France Bonne commission Date d'installation fixée à 16 jours

Tél : 06.60.71.84.75

Bes Halles Tautpoul 66 rue Petit 75019 Paris

Arrivage journalier de fruits et légumes sélectionnés par nos soins

Un large choix de produits de qualité et en abondance

Livraison à domicile : 01 42 40 24 07



14 véhicules de courtoisie

- Demander Shmouel -43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny Tél: 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88 directauto@orange.fr

Votre profil nous intéresse Vous êtes Mandataire d'Assurance

(statut MIA ou auto-entrepreneur)

OU VOULEZ-VOUS OUVRIR VOTRE PROPRE « CALL CENTER »

visée de plus de 20 ans est à votre disposition.

Partenaire de votre réussite illimitée

Candidatez à : contact@assuredirect.fr

06 10 39 48 35

www.assuredirect.fr

Nos Atouts :

- ▶ Des solutions assurantielles en Santé, et Prévoyance proposées par les plus grandes compagnies du marché telles que AXA, SWISSLIFE, APRIL, NEOLIANE, MACIF etc....
- ▶ Des marques blanches (exclusivité des produits),
- Des extranets dédiés et performants,
- ▶ Une liberté de temps de travail et un épanouissement professionnels,
- Une écoute attentive de vos besoins.
- Nos outils de prospection à votre disposition.

Commissionnement : des commissions avancées et récurrentes attractives

- iusqu'à 35% sur la Santé. 75% sur la prévoyance en précompte.
- ▶ jusqu'à 20% en linéaire ou récurrent.



Maintien & Aide • Personnes âgées • Familles, garde d'enfants Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...

AGE INTER SERVICES 3. rue des Boulets - 75011 Paris

à domicile Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00





Professionnels des énergies renouvelables

Alimentez vos commerciaux et télépros avec des **leads frais** et **exclusifs** et **Boostez votre CA**

Panneaux Solaire • Pompe à Chaleur • Isolation

Pour plus d'information contactez Steeven au

+33 6 51 34 39 86

Besoin de prospects qualifiés dans d'autres secteurs contactez Ben au

+33 6 99 97 67 13

2018 © Leads & Co







La fiscalité change... MAIS PAS LES BESOINS!

Choisir de réduire votre IFI en favorisant l'action du BETH LOUBAVITCH, c'est affecter vous-même votre don à une institution dynamique, solidaire et authentique.

Pour tout renseignement concernant le versement de votre IFI, avant le 5 juin 2018, n'hésitez pas à nous contacter au **01 44 52 72 96** ou par mail **ifi2018bl@gmail.com**



Vous en rêvez...

ELLE EXISTE!



et enseignement général de haut niveau
Etudes surveillées et accompagnées
RAMASSAGE SCOLAIRE